

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'HERBLAY

### Réinscriptions / Inscriptions – Saison 2018/2019

#### Réinscriptions des anciens élèves

Du mardi 12 au mercredi 20 juin 2018 inclus, au conservatoire.

- Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 15h00 à 19h00
- Le samedi 16 juin : de 10h00 à 13h00

#### Préinscriptions des nouveaux élèves (En fonction des places disponibles)

Du samedi 23 au vendredi 29 juin 2018 inclus, au conservatoire.

- Le samedi 23/06 : de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
- Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 15h00 à 19h00

#### Documents à remettre lors de l'inscription :

- Le bulletin d'inscription qui vous sera remis le jour même
- Uniquement si vous bénéficiez du quotient familial, le document remis par l'Espace Famille en mairie (**ce document n'est pas nécessaire si vous êtes hors commune, ou si votre quotient familial est en tranche 8 et que votre situation n'a pas changé**) - Pour les préinscriptions des nouveaux élèves ce document pourra être remis qu'en septembre lors de l'inscription définitive.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Herblaysiens
- Une copie du livret de famille si votre enfant porte un nom différent du votre
- Un relevé d'identité bancaire en cas de nouvelle demande de prélèvement
- Votre règlement annuel ou trimestriel

#### Attention : l'inscription ne sera définitive qu'aux conditions suivantes :

1. Communication de l'intégralité des pièces justificatives requises
2. Dossier signé par le représentant légal de l'élève ou de l'élève adulte concerné
3. La totalité ou le 1er versement des frais de scolarité effectué (le règlement échelonné représente une facilité de paiement)
4. Les frais de scolarités sont dus pour l'année entière dès l'inscription, y compris en cas de démission.
5. Seuls les élèves s'étant intégralement acquittés des cotisations de(s) l'année(s) scolaire(s) précédente(s) pourront voir leur réinscription prise en compte.

Reprise des cours le lundi 17 septembre 2018